

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,  
DE LA REFONTE DE LA FONCTION PU-  
BLIQUE ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA  
FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 85/694 du 10/5/85  
/MTERFPPS/DGTFF/DFP.28

Portant intégration et nomination de Mon-  
sieur NGOTENE Pascal, dans les cadres de  
la catégorie A, hiérarchie I des Services  
Techniques (Génie Rural).-

LE PREMIER MINISTRE,

- (/I S A S :  
D.G.B. (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ; rectification  
(/u la loi n° 076/84 du 7.12.1984 portant rectification de l'Or-  
donnance n° 019/84 du 23.8.1984 portant modification de certaines dis-  
positions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonc-  
tionnaires ;  
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1962 fixant le règlement sur  
la solde des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 60/90 du 3.3.1960 fixant le statut commun des  
cadres de la catégorie AI des Services Techniques ;  
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des ré-  
munérations des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisa-  
tion des diverses catégories des cadres ;  
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories  
et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 por-  
tant statut général des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination  
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;  
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les conditions  
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir  
les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8 ;  
D.C.F. (/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 réglementant la  
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires re-  
latifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et  
reclassements ;  
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant  
les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les  
échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 84/856 du 8.8.1984 portant nomination du Pre-  
mier Ministre ;  
(/u le décret n° 84/858 du 13.8.1984 portant nomination des  
Membres du Gouvernement ;  
(/u le décret n° 84/860 du 20.8.1984 portant organisation des  
intérims des Membres du Gouvernement ;  
(/u le rectificatif n° 84/923 du 19.10.1984 au décret n° 84/858  
du 13.8.1984 susvisé  
(/u l'attestation de Fin d'Etudes n° 3364/MEN-DGEOC/DOB du 8  
Août 1984 du Directeur de l'Orientation et des Bourses ;  
(/u le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

DECRETE :

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions du décret n° 59/45 du 12 FÉVRIER 1959 susvisé, Monsieur NGOTENE Pascal, né le 15 Juin 1956 à NGANTSOU-Moké, titulaire du Diplôme d'Ingénieur de l'Équipement Rural, Option : Génie Rural, obtenu à l'Ecole Inter-Etats d'Ingénieur de l'Équipement Rural de Ouagadougou (HAUTE-VOLTA), est intégré dans les cadres de la catégorie ~~IV~~ hiérarchie I des Services Techniques (Génie Rural) et nommé au grade d'Ingénieur du Génie Rural Stagiaire, indice 710.

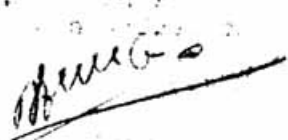
ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique.

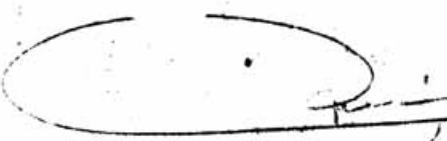
ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 10 Mai 1985

Par le Premier Ministre,

Le Ministre de l'Energie  
et de l'Hydraulique,

  
ELENGA-NGAPORO.-

  
Ange Edouard POUNGUI.-

Le Ministre du Travail, de  
l'Emploi, de la Refonte de  
la Fonction Publique et de  
la Prévoyance Sociale,

Le Ministre des Finances  
et du Budget,

  
Bernard COMBO MATSIONA.-

  
Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

|                |      |
|----------------|------|
| JORPC.....     | 1    |
| DGTFP/DFP..... | 3    |
| D.G.B.....     | 3    |
| D.C.F.....     | 1    |
| M.E.H.....     | 2    |
| D.G.E.H.....   | 2    |
| DOSSIER.....   | 3    |
| INTERESSE..... | 1    |
| SGCM/BC.....   | 2./- |

